

fin 2007, les déchets passeront de la route au rail au nouveau centre de logistique de Malley

La construction du centre intercommunal de logistique à Malley permettra de regrouper de nombreuses activités liées au tri des déchets. C'est à cet endroit que 60% des ordures ménagères à destination de l'usine Tridel passeront de la route au rail, limitant ainsi le trafic poids lourds au centre-ville. La Municipalité sollicite aujourd'hui un crédit complémentaire de 5,09 millions de francs pour constituer un droit de superficie sur la parcelle, traiter les terres polluées et financer différentes modifications du projet.

Pour gérer ses déchets, la Ville de Lausanne s'est associée aux 11 communes de la région dans le cadre de la société Gedrel SA. Devisée à 23 millions de francs et acceptée par le Conseil communal en février 2006 (préavis 2005-81), la construction du centre intercommunal de logistique permettra d'intégrer les communes de Prilly et Renens au dispositif et de regrouper des activités telles que déchèterie de quartier, transbordement des déchets recyclables ou encore compactage et transfert des ordures ménagères de la route au rail. La Municipalité sollicite aujourd'hui un crédit complémentaire de 5,094 millions de francs pour finaliser le projet.

Lors de l'élaboration du projet, il avait été convenu avec les CFF, propriétaires du terrain, de constituer un droit de superficie avec une rente annuelle de 157'020 francs. Après de longues discussions initiées par la Commune, les CFF ont accepté le principe d'une rente unique de 3,12 millions de francs pour 60 années, en lieu et place de la rente annuelle initialement prévue.

Le reste du montant (1,974 millions) servira à financer des modifications du projet rendues obligatoires lors de la délivrance du permis de construire et du démarrage du chantier. Les travaux de fouilles ont fait apparaître une pollution du sol (goudron liquide), dont le coût de traitement s'élève à 680'000 francs. Des exigences liées à la diminution des nuisances, à la sécurité incendie et aux conditions de travail du personnel engendrent quant à elles une augmentation de 426'000 francs. Des essais de portance du sol ont en outre montré le besoin de stabiliser le terrain, pour un montant de 205'000 francs. Enfin, il convient de prévoir un montant de 523'000 francs pour les hausses contractuelles qui surviennent entre le moment de la mise en soumission et la fin du chantier.

La direction des travaux

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Olivier Français, directeur des travaux, tél. 021 315 52 00

Le préavis n° 2007-10 se trouve sur internet à l'adresse www.lausanne.ch/preavis

Lausanne, le 22 février 2007